

## TAXE D'APPRENTISSAGE 2024 — PROMESSE DE VERSEMENT

Les modalités de versement de votre solde de taxe d'apprentissage ont changé l'année dernière. Afin de savoir que vous souhaitez soutenir le Groupe Ozanam Lille et ses formations, merci de nous retourner cette promesse de versement. Elle nous permettra ensuite d'assurer un suivi.

ATTENTION! Merci de noter que ce formulaire ne vaut pas versement. Il vous faudra ensuite nous désigner comme bénéficiaires sur la plateforme SOLTÉA à partir du 27 mai 2024.

VOTRE ENTREPRISE	CONTACT EN CHA	ARGE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE	
Nom / Raison Sociale :	Nom:		
N° de SIRET :	Prénom :		
Adresse :	Fonction:	Fonction:	
	Téléphone :		
Code postal :	Adresse email	:	
Ville :			
Montant(s) estimatif(s) affecté(s) (e	en €) :		
Établissement(s) concerné(s) :	Lycée Ozanam Lille	Lycée EPIL Lille	

## INFORMATIONS UTILES

## Comment verser votre solde de taxe d'apprentissage?

Vous déclarez votre solde de taxe d'apprentissage (0,09% de votre masse salariale brute de 2023) via votre Déclaration Sociale Nominative (DSN) du mois d'avril.

Vous ne versez plus directement la taxe d'apprentissage : elle est collectée via la plateforme SOLTÉA en 2 périodes de répartition : à partir du 27 mai 2024 et du 12 août 2024

Comment choisir votre/vos bénéficiaire(s)? (à partir du 27 mai 2024)



Un grand merci par avance de votre soutien!

Merci de nous retourner cette promesse de versement par courrier postal ou par email :

LYCÉE OZANAM - ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE 50 rue Saint Gabriel - 59045 Lille Cedex 03 20 21 96 50 LYCÉE EPIL - ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL 82 rue des Meuniers - 59000 Lille 03 20 57 38 73